

Département de Lozère

Mairie

10 Place de la Mairie

Le Bruel

48230 ESCLANÈDES

04 66 48 25 24 / 09 62 56 57 19

mairie.esclanedes@wanadoo.fr

www.esclanedes.fr

Budget Primitif Principal

Budget 2026

note de présentation brève et synthétique

SOMMAIRE

1	CADRE RÉGLEMENTAIRE	1
2	CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET	2
2.1	Généralités du budget.....	2
2.2	Particularités du budget 2026.....	2
2.3	Reprise des résultats de l'exercice 2025.....	2
2.4	Fiscalité locale	3
2.4.1	Evolution des taux	3
2.4.2	Evolution des bases	3
2.4.3	Evolution des produits fiscaux.....	4
2.5	Vue d'ensemble du budget 2026	5
2.6	Comparatif des dépenses et recette des budgets 2025 et 2026	6
3	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	6
3.1	Généralités de la section de fonctionnement.....	6
3.2	Présentation synthétique de la section de fonctionnement du BP 2026.....	6
3.3	Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2021 à 2026	8
4	SECTION D'INVESTISSEMENT	8
4.1	Généralités de la section d'investissement	8
4.2	Dépenses et recettes de la section d'investissement.....	9
4.3	Évolution des dépenses et recettes d'investissement de 2021 à 2026	11
5	DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET.....	12
5.1	Principaux ratios.....	12
5.2	Dettes de la commune.....	13
5.2.1	Etat des emprunts.....	13
5.2.2	Annuité de la dette	13
5.2.3	Encours de dette.....	14

1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'article L.2313-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP) et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

2 CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

2.1 Généralités du budget

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée (article L. 1612-2 du Code général des collectivités territoriales - CGCT), et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif Principal 2026 est voté le 27 avril 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur le site internet de la commune ainsi que sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

2.2 Particularités du budget 2026

Budget Principal 2026 reprend l'actif, le passif ainsi que le résultat de l'année 2025 du budget « Multiservices ». Ce dernier a été créé en 2009 et soumis à la nomenclature M4 destinée au SPIC, pour gérer les recettes et les dépenses dédiées à une activité spécifique : la création et la gestion d'un multiple rural. Ses dépenses (essentiellement les annuités des emprunts) s'équilibraient avec ses recettes (loyers de gérance).

Au cours de l'année 2024, le contexte économique n'a pas permis à la commune de valider une gérance pour le multiservices suite à l'échec des 2 candidatures pourtant retenues. Pour autant, les emprunts, contractés lors de la construction et couverts par les loyers, sont toujours en cours. Afin de permettre l'équilibre budgétaire, une avance remboursable du Budget Principal vers le Budget Annexe « Multiservices » à hauteur de 4 000 € a dû être effectuée en 2024. Cette somme devait être remboursée au Budget Principal avant le 31/12/2026.

La reprise tardive de la gérance le 1^{er} juillet 2025 (6 mois supplémentaires sans loyer) et la contrainte budgétaire expliquée plus haut, ont amené le Conseil Municipal à clôturer ce budget annexe « Multiservice » à compter du 31/12/2025 (délibération n°DE2025-28 du 16/12/2025) avec la reprise de l'actif, du passif et du résultat 2025 par le Budget Principal de la commune. Un code service a été créé dans le Budget Principal pour le suivi de la TVA.

2.3 Reprise des résultats de l'exercice 2025

Ce budget primitif 2026 étant présenté après le vote du Compte Financier Unique 2025, il intègre les résultats de clôture de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser (reports de crédits, en dépenses comme en recettes) en section d'investissement.

			Invest	Fonction	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	258 342.38	363.162.83	621 505.21	
	Recettes réalisée (1)	B	172 986.51	408 130.50	581 117.01	
	Restes à réaliser	C	14 948.00	0.00	14 948.00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	236 705.66	390 684.00	627 389.66	
	Dépenses réalisées (1)	E	104 091.32	260 400.99	364 492.31	
	Restes à réaliser	F	112 055.00	0.00	112 055.00	
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	68 895.19	147 729.51	216 624.70
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-21 636.72	27 521.17	5 884.45
Solde (Invest) ou résultat de clôture (Fonct)		Excédent / déficit	G+H	47 258.47	175 250.68	222 509.15

Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-97 107.00	0.00	-97 107.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-49 848.53	175 250.68	125 402.15

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 présentant un excédent de fonctionnement de **175 250.68** €, il est proposé d'affecter ce résultat :

- en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de **125 402.15** € (article FR 002 : résultat de fonctionnement reporté) ;
- en recette de la section d'investissement pour un montant de **49 848.53** € (article IR 1068 : excédents de fonctionnement capitalisé) destiné à couvrir le besoin de financement dégagé par cette section.

2.4 Fiscalité locale

La fiscalité locale représente certaines ressources fiscales qui ont été mises à la disposition des collectivités locales pour assurer le financement de leur fonctionnement. Cette fiscalité locale comprend :

- une part de fiscalité directe (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe professionnelle jusqu'en 2009, supprimée à compter du 1er janvier 2010 et remplacée par d'autres impôts prélevés aux sociétés, taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ;
- une part de fiscalité indirecte (droits de mutation, carte grise, part de taxe intérieure sur les produits pétroliers ou de taxe spéciale sur les contrats d'assurance...)

La fiscalité locale constitue la principale ressource de fonctionnement de notre commune (30%).

2.4.1 Evolution des taux

Les taux d'imposition des taxes directes locales de 2026 restent identiques à ceux de 2025, et ne changent pas depuis 2017.

La taxe d'habitation a été modifiée par la loi de finances de 2018. A compter de 2020, elle a baissé progressivement pour 80% des ménages. Pour les 20% des foyers restants, l'exonération a été de 30% en 2021, de 65% en 2022 et de 100% en 2023. Pour obtenir la compensation à l'euro près en faveur des collectivités locales concernées par la suppression de la taxe d'habitation et promise par le gouvernement, la loi de finances pour 2020 a prévu le transfert aux communes (sauf Paris), dès 2021, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Cela explique le passage du taux communal de 15.80 à 38.93% en 2021, sans augmentation des montants versés par les habitants.

Depuis 2023, les conseils municipaux ont retrouvé la possibilité de fixer un taux d'imposition pour la taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires. La décision d'augmenter le taux de taxe d'habitation n'est pas retenue par notre commune car cela nécessiterait d'augmenter, en raison de la règle des liens entre les taux, le taux de la taxe foncière.

Taux	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe foncière bâtie (TFB)	38.93	38.93	38.93	38.93	38.93	38.93
variation		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	212.53	212.53	212.53	212.53	212.53	212.53
variation		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Taxe d'habitation (TH)			10.96	10.96	10.96	10.96
variation			100.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	15.49	15.49	15.49	15.49	15.49	15.49
variation		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

2.4.2 Evolution des bases

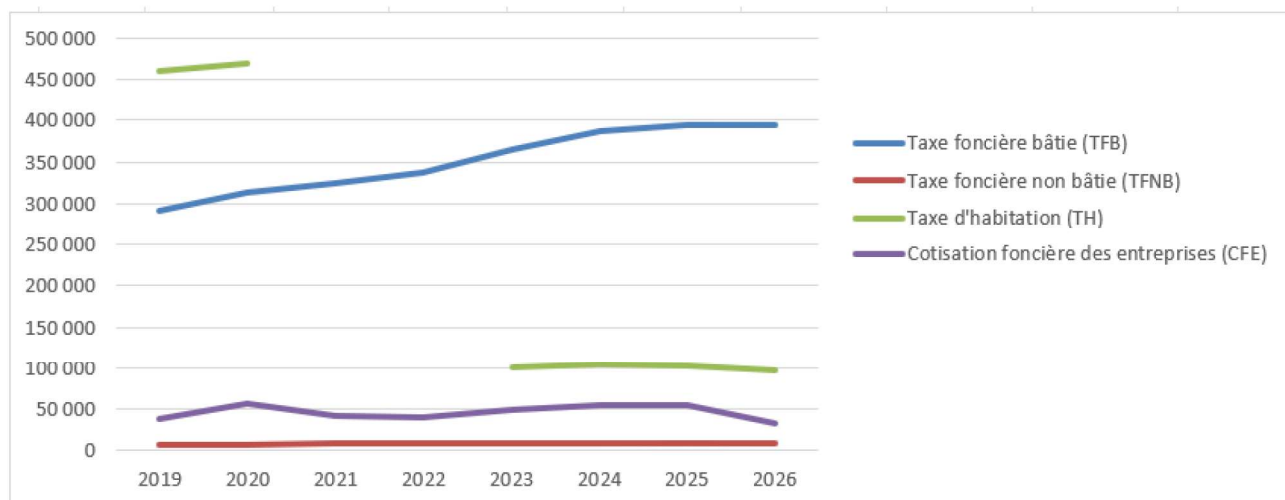
Les bases prévisionnelles sont notifiées aux communes par la DGFIP (Direction Général des Finances Publique) courant mars et elles servent au vote des taux d'impôts locaux.

Le calcul de la base de chacun des impôts directs locaux est complexe, repose sur la VLC (valeur locative cadastrale), seule ou avec d'autres éléments. En plus, l'Etat actualise et revalorise la VLC chaque année, par un coefficient national, basé sur l'IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisé).

Cela peut expliquer l'augmentation des montants des taxes pour les habitants, sans que la commune augmente les taux.

Après 4 années de revalorisation, plus ou moins dynamique (+3,4% en 2022, +7,1% en 2023, +3,9% en 2024 et +1.7% en 2025), la revalorisation 2026, rendue publique par l'INSEE ce 15 décembre 2025, s'établit donc à nouveau en retrait à + 0.8%. Une augmentation des bases fiscales de 0.8% est inscrite dans la Loi de Finances pour 2026. Un taux plus faible par rapport à l'année 2025 (1.7%) s'explique par le ralentissement de l'inflation. Les bases augmentent au rythme de l'inflation et de la construction de logements.

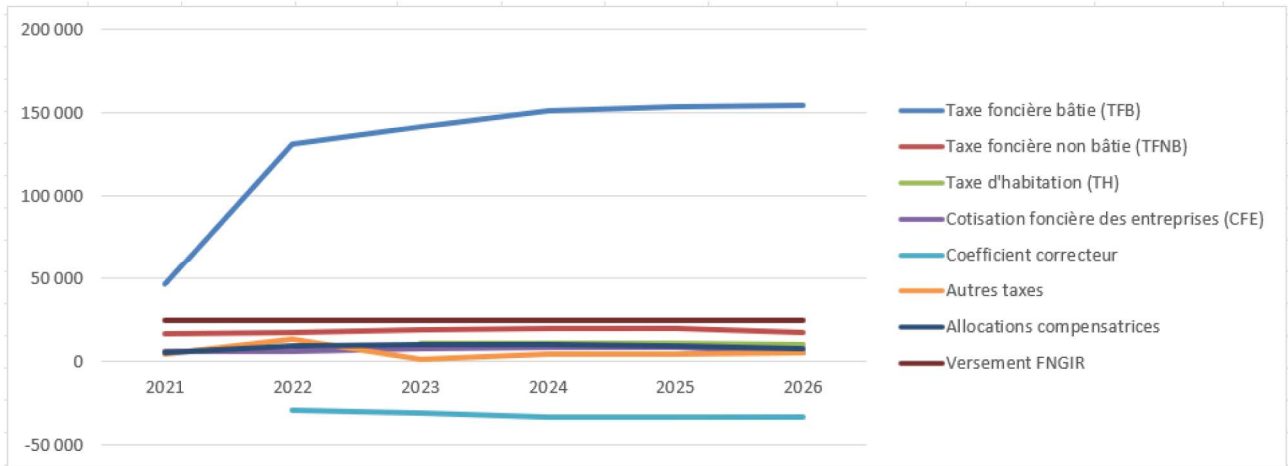
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe foncière bâtie (TFB)	324 000	336 500	364 200	387 300	394 000	393 200
variation		3.86%	8.23%	6.34%	1.73%	-0.20%
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	8 100	8 300	8 900	9 200	9 300	8 300
variation		2.41%	6.74%	3.26%	1.08%	-12.05%
Taxe d'habitation (TH)			101 043	103 500	102 700	96 300
variation			100.00%	2.37%	-0.78%	-6.65%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	41 900	39 700	48 600	54 400	54 700	32 900
variation		-5.54%	18.31%	10.66%	0.55%	-66.26%



2.4.3 Evolution des produits fiscaux

Le produit fiscal est égal aux Bases multipliées par les Taux, auxquels on rajoute le coefficient correcteur. La répartition du produit fiscal par taxe montre la très large prépondérance de la taxe foncière puisque la taxe d'habitation est réduite aux résidences secondaires et aux logements vacants, et que le foncier non bâti est historiquement une recette très faible.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe foncière bâtie (TFB)	46 073	130 999	141 783	150 776	153 384	154 241
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	17 002	17 640	18 915	19 553	19 765	17 640
Taxe d'habitation (TH)			11 074	11 344	11 256	10 554
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	5 933	6 150	7 528	8 427	8 473	5 096
Coefficient correcteur		-29 012	-31 059	-33 014	-33 500	-33 690
Autres taxes	4 773	13 685	971	4 402	4 757	5 509
Allocations compensatrices	5 537	9 111	9 985	10 011	9 596	7 634
Versement FNGIR	24 769	24 769	24 769	24 769	24 769	24 769
Total	154 580	173 342	183 966	196 268	198 500	191 753
évolution		12.14%	6.13%	6.69%	1.14%	-3.40%



2.5 Vue d'ensemble du budget 2026

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	273 120.00	322 968.53
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	112 055.00	14 948.00
		(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde de l'exécution de la section d'investissement reporté		47 258.47
		=	=
Total de la section d'investissement		385 175.00	385 175.00
FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	532 370.00	406 967.85
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0.00	0.00
		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00	125 402.15
		=	=
Total de la section de fonctionnement		532 370.00	532 370.00
TOTAL DU BUDGET		917 545.00	917 545.00

2.6 Comparatif des dépenses et recette des budgets 2025 et 2026

		2025	2026	variation
Fonctionnement	Dépenses	390 684.00	532 370.00	36.27%
	Recettes	390 684.00	532 370.00	36.27%
Investissement	Dépenses	258 342.38	385 175.00	49.09%
	Recettes	258 342.38	385 175.00	49.09%

3 SECTION DE FONCTIONNEMENT

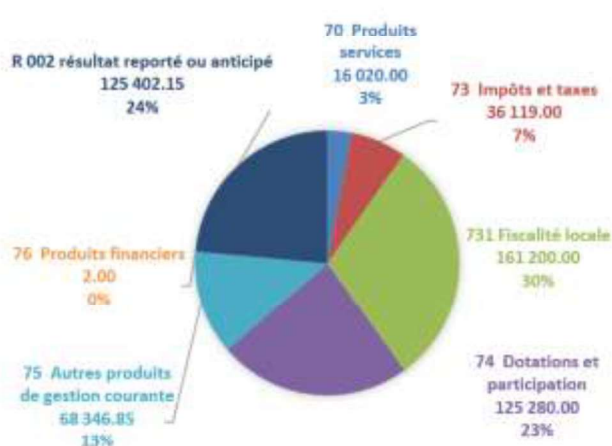
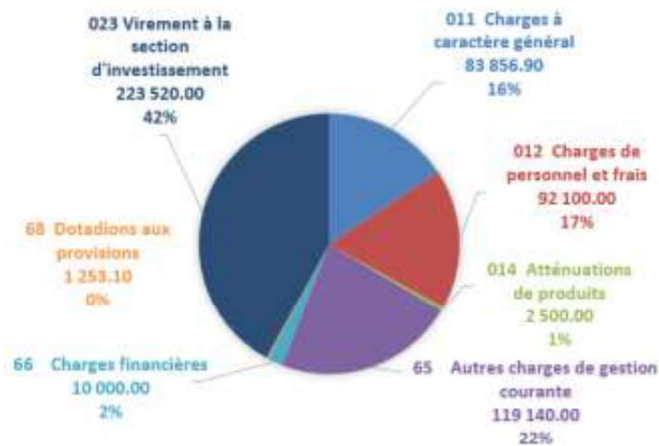
3.1 Généralités de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service communal. C'est semblable au budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, transport, impôts...).

3.2 Présentation synthétique de la section de fonctionnement du BP 2026

Dépenses de fonctionnement	BP 2026
011 Charges à caractère général	83 856.90
012 Charges de personnel et frais	92 100.00
014 Atténuations de produits	2 500.00
65 Autres charges de gestion courante	119 140.00
6586 Frais fct des groupes d'élus	
66 Charges financières	10 000.00
67 Charges exceptionnelles	
68 Dotations aux provisions	1 253.10
022 Dépenses imprévues	
Dépenses réelles	308 850.00
023 Virement à la section d'investissement	223 520.00
042 Opérations d'ordre	
Dépenses d'ordre	223 520.00
Dépenses de fonctionnement	532 370.00

Recettes de fonctionnement	BP 2026
13 Atténuations de charges	
70 Produits services	16 020.00
73 Impôts et taxes	36 119.00
731 Fiscalité locale	161 200.00
74 Dotations et participation	125 280.00
75 Autres produits de gestion courante	68 346.85
76 Produits financiers	2.00
77 Produits spécifiques	
Recettes réelles	406 967.85
042 Opérations d'ordre	
Recettes d'ordre	0.00
TOTAL	406 967.85
R 002 résultat reporté ou anticipé	125 402.15
Recettes de fonctionnement	532 370.00



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les charges à caractère général qui correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités des services municipaux, hors frais de personnel, principalement : l'électricité, les fournitures diverses, assurances, l'entretien et la maintenance du patrimoine communal, transport scolaire, les autres services extérieur (ALSH, Crèche, Ecoles) ... ;

CONTEXTE HISTORIQUE

- Par arrêté en date du 27/12/2016, le Préfet de la Lozère a acté la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la communauté de communes Aubrac Lot Causse et la communauté de communes du Pays de Chanac (comprenant les communes de Chanac, Cultures, Esclanèdes et les Salelles) ayant la compétence « Ecole » correspondant à la gestion des écoles de Chanac.

- Cette compétence est alors gérée, pour l'année 2017 par la nouvelle communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn.

- Par délibération en date du 21/12/2017, le conseil communautaire arrête les compétences optionnelles et facultatives que la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn exercera au 1/01/2018. La compétence « école/petite enfance » n'est pas retenue et revient aux communes de l'ex-communauté de communes du Pays de Chanac.

- Par arrêté préfectoral, en date du 21 février 2018, est actée la création d'un service commun pour la gestion de la compétence « Ecoles-Périscolaire-Cantines-Transport », transférée aux communes et gérée par la commune de Chanac pour l'ensemble des communes de Chanac, Cultures, Esclanèdes et Les Sallèles.

- Depuis le 1^{er} janvier 2018 la commune d'Esclanèdes est membres du service commun « Ecoles-Périscolaire-Cantines-Transport » et participe financièrement à la gestion des deux écoles primaires de la commune de Chanac.

PRÉCISIONS

La particularité de notre commune est sa jeunesse : en 2026 nous comptons 440 habitants dont 110 mineurs et une cinquantaine d'enfants de moins de 10 ans. Ainsi les dépenses de fonctionnement liées à notre jeunesse sont très élevées en comparaison des autres communes de notre département :

	ÉCOLES DE CHANAC		CRÈCHE DE CHANAC		ALSH		TRANSPORT SCOLAIRE		TOTAL	DF
	Nb enfants	montant	Nb enfants	montant	Nb enfants	montant	Nb enfants	montant	montant	%
2023	43	61 060	13	11 488	15	3 604	16	8 128	84 280	31
2024	47	67 539	11	11 626	20	4 643	9	4 680	88 488	31
2025	42	61 236	6	13 026	18	4 872	8	5 248	84 382	32
2026	37	63 936	8	10 224	16	2 173	6	4 020	80 353	26

- les charges de personnel : 2 agents communaux

FILIÈRE	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	NOMBRE
Administrative	B	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1
Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	1

- les charges de gestion courante dont les indemnités des élus (Maires : 13 860 €/an et trois adjoints à 5 371 €/an), la contribution SDIS (15 778 €) et surtout la participation communale aux écoles de Chanac (pour 37 primaires) ;
- les intérêts des emprunts de l'année.

Les recettes de fonctionnement correspondent, pour les principales, aux :

- impôts et autre taxes versées par les habitants ;
- dotations et autres participations de l'Etat ;
- à la participation de la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn pour notre commune :
 - au service petite enfance d'un montant de 4 058€ ;
 - aux équipements de loisirs (le Planet) d'un montant de 3 000 €.
- autres produits de gestion courante : les locations des 12 appartements communaux, de la Salle Communale, du multiservices communal.

3.3 Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2021 à 2026

Dépenses de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général	85 700.00	80 850.00	89 150.00	90 660.00	87 850.00	83 856.90
012 Charges de personnel et frais	77 180.00	76 100.00	77 700.00	74 450.00	94 200.00	92 100.00
014 Atténuations de produits	2 700.00	3 000.00	3 000.00	3 000.00	2 600.00	2 500.00
65 Autres charges de gestion courante	157 812.00	93 800.00	107 370.00	108 890.00	116 900.00	119 140.00
6586 Frais fct des groupes d'élus						
66 Charges financières	11 500.00	10 600.00	9 900.00	10 800.00	10 100.00	10 000.00
67 Charges exceptionnelles						
68 Dotations aux provisions						1 253.10
022 Dépenses imprévues	1 139.00					
Dépenses réelles	336 031.00	264 350.00	287 120.00	287 800.00	311 650.00	308 850.00
023 Virement à la section d'investissement	70 500.00	78 345.00	134 220.00	149 400.00	79 034.00	223 520.00
042 Opérations d'ordre						
Dépenses d'ordre	70 500.00	78 345.00	134 220.00	149 400.00	79 034.00	223 520.00
Dépenses de fonctionnement	406 531.00	342 695.00	421 340.00	437 200.00	390 684.00	532 370.00
évolution		-15.70%	22.95%	3.76%	-10.64%	36.27%

Recettes de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
13 Atténuations de charges						
70 Produits services	8 150.00	9 400.00	10 874.87	14 640.00	15 903.83	16 020.00
73 Impôts et taxes	163 801.00	168 541.00	24 769.00	35 669.00	37 669.00	36 119.00
731 Fiscalité locale			149 900.00	156 310.00	161 010.00	161 200.00
74 Dotations et participation	84 593.00	85 942.00	91 707.00	90 641.73	90 100.00	125 280.00
75 Autres produits de gestion courante	54 440.00	56 350.00	55 480.00	57 480.00	58 480.00	68 346.85
76 Produits financiers	1.79	1.62				2.00
77 Produits spécifiques						
Recettes réelles	310 985.79	320 234.62	332 730.87	354 740.73	363 162.83	406 967.85
042 Opérations d'ordre						
Recettes d'ordre	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	310 985.79	320 234.62	332 730.87	354 740.73	363 162.83	406 967.85
R 002 résultat reporté ou anticipé	95 545.21	22 460.38	88 609.13	82 459.27	27 521.17	125 402.15
Recettes de fonctionnement	406 531.00	342 695.00	421 340.00	437 200.00	390 684.00	532 370.00
évolution		-15.70%	22.95%	3.76%	-10.64%	36.27%

4 SECTION D'INVESTISSEMENT

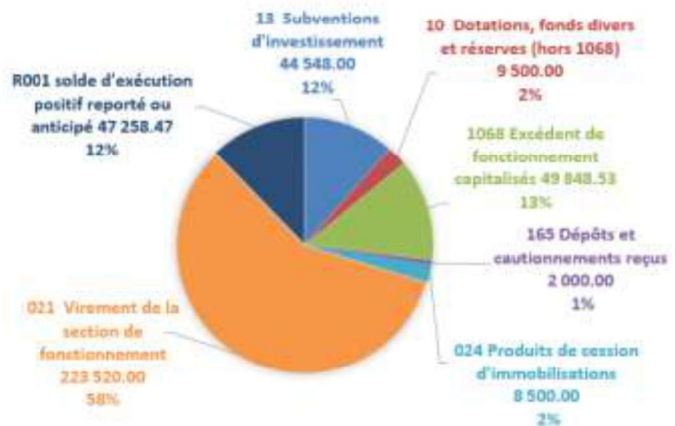
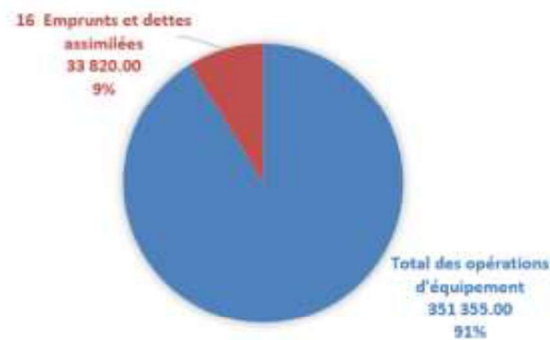
4.1 Généralités de la section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

4.2 Dépenses et recettes de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2026
20 Immo incorporelles (hors opération)	
204 Subventions d'équipement versées	
21 Immobilisations corporelles	
22 Immo en affectation (hors opération)	
23 Immobilisations en cours (hors opération)	0.00
Total des opérations d'équipement	351 355.00
Total des dépenses d'équipement	351 355.00
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunts et dettes assimilées	33 820.00
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	
26 Participat° et créances rattachées	
27 Autres immobilisations financières	
020 Dépenses imprévues	
Total des dépenses financières	33 820.00
Total dépenses réelles	385 175.00
040 Opérat° ordre transfert entre sections	
041 Opérations patrimoniales	
Total dépenses d'ordre	0.00
TOTAL	385 175.00
D001 solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	385 175.00

Recettes d'investissement	BP 2026
13 Subventions d'investissement	44 548.00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	
20 Immobilisations incorporelles	
204 Subventions d'équipement versées	
21 Immobilisations corporelles	
22 Immobilisations reçues en affectation	
23 Immobilisations en cours	
Total des recettes d'équipement	44 548.00
10 Dotations, fonds divers (hors 1068)	9 500.00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	49 848.53
165 Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	
26 Participat° et créances rattachées	
27 Autres immobilisations financières	
024 Produits de cession d'immobilisations	8 500.00
Total des recettes financières	69 848.53
Total recettes réelles	114 396.53
021 Virement de la section de fonctionnement	223 520.00
040 Opérat° ordre transfert entre sections	
041 Opérations patrimoniales	
Total recettes d'ordre	223 520.00
R001 solde d'exécution positif report/ anticipé	47 258.47
TOTAL	385 175.00



Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du capital des emprunts à rembourser, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Détail des opérations d'équipement (programmes d'investissement ouverts) :

- programmes permanents, pour les travaux nécessaires en cas de panne, ou autres problématiques
- programmes ponctuels et limités à un objet

n°	libellé	dépenses 2026	recettes 2026
		prévisions	prévisions
125	Eclairage public	3 265.00	0.00
192	Equipement mobilier mairie	1 650.00	0.00
193	Agrandissement cimetière	28 000.00	13 647.00

195	Aménagement espaces publics	12 400.00	0.00
198	Expropriation, acquisition	21 900.00	0.00
206	Travaux bâtiments publics	27 000.00	8 563.00
208	Acquisition logiciels informatique	7 300.00	0.00
210	Travaux de voirie communale	20 000.00	0.00
211	Amélioration chemins communaux	9 400.00	0.00
212	Travaux logements communaux	39 800.00	0.00
213	Matériel pour service technique	3 340.00	0.00
217	Aménagement logement Costeregord	114 200.00	0.00
225	Salle Communale : sécurisation	3 500.00	2 025.00
226	BVSM biens vacants sans maître	2 900.00	0.00
227	Rénovation énergétique EP	24 200.00	5 400.00
228	BAL base d'adresses locales	2 300.00	0.00
230	Biens de section	0.00	1 000.00
232	Sécurisation mur Montée du Fiou	20 000.00	11 948.00
233	Amendes de police 2026	10 200.00	3 990.00
TOTAL		351 355.00	46 573.00

Les principaux projets 2026 sur les programmes d'investissement :

- Travaux de construction d'un columbarium, d'un caveau communal, d'un ossuaire et d'un jardin du souvenir au cimetière
- Achat d'un nouveau logiciel bureautique (suivie de comptabilité, immobilisations, amortissement, paie, état civil, élections, cimetière...) et la formation
- Rénovation partielle d'un appartement communal en location à Esclanèdes
- Réhabilitation de la maison de garde barrière en logement communal
- Sécurisation du mur soutènement Montée du Fiou, suite au diagnostic de l'ouvrage dans le cadre du Plan National Pont révélant sa vétusté
- Reprise du mur de soutènement de la Rue de la Cime effondré après les intempéries de décembre 2025 – janvier 2026
- Poursuite de l'amélioration de chemins communaux
- Poursuite du programme de rénovation énergétique de l'éclairage public (3ème tranche)
- Remplacement des glissières de sécurité de la Route des Buisières

Les recettes d'investissement :

- Recettes dites patrimoniales (par exemple l'affectation du résultat de l'année précédente).
- Subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.
- Taxe d'aménagement qui est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Taux communal depuis 2013 : 5%.
- FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16,404% depuis 2015), de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 048-214800567-20260427-DE2026_27-BF



4.3 Évolution des dépenses et recettes d'investissement de 2021 à 2026

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
20 Immo incorporelles (hors opération)						
204 Subventions d'équipement versées						
21 Immobilisations corporelles						
22 Immo en affectation (hors opération)						
23 Immobilisations en cours (hors opération)					18 500.00	
Total des opérations d'équipement	228 770.00	196 707.71	215 723.92	265 276.83	188 205.66	351 355.00
Total des dépenses d'équipement	228 770.00	196 707.71	215 723.92	265 276.83	206 705.66	351 355.00
10 Dotations, fonds divers et réserves		74 509.07				
13 Subventions d'investissement						
16 Emprunts et dettes assimilées	31 000.00	31 200.00	31 300.00	31 600.00	30 000.00	33 820.00
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)						
26 Participat° et créances rattachées						
27 Autres immobilisations financières						
020 Dépenses imprévues	1 884.72					
Total des dépenses financières	32 884.72	105 709.07	31 300.00	31 600.00	30 000.00	33 820.00
Total dépenses réelles	261 654.72	302 416.78	247 023.92	296 876.83	236 705.66	385 175.00
040 Opérat° ordre transfert entre sections						
041 Opérations patrimoniales	71 590.53	51 924.41				
Total dépenses d'ordre	71 590.53	51 924.41	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	333 245.25	354 341.19	247 023.92	296 876.83	236 705.66	385 175.00
D001 solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	19 194.75	9 697.07	22 128.35	6 923.17	21 636.72	0.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	352 440.00	364 038.26	269 152.27	303 800.00	258 342.38	385 175.00
évolution		3.29%	-26.06%	12.87%	-14.96%	49.09%

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
13 Subventions d'investissement	97 781.20	106 259.78	93 598.78	55 091.53	27 623.82	44 548.00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	50 000.00	31 000.00				
20 Immobilisations incorporelles						
204 Subventions d'équipement versées						
21 Immobilisations corporelles						
22 Immobilisations reçues en affectation						
23 Immobilisations en cours						
Total des recettes d'équipement	147 781.20	137 259.78	93 598.78	55 091.53	27 623.82	44 548.00
10 Dotations, fonds divers (hors 1068)	60 568.27	94 509.07	15 000.00	11 005.60	5 500.00	9 500.00
1068 Excédent de fonctionn capitalisés			24 333.49	85 302.87	145 184.56	49 848.53
165 Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00	2 000.00	2 000.00	3 000.00	1 000.00	2 000.00
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)						
26 Participat° et créances rattachées						
27 Autres immobilisations financières						
024 Produits de cession d'immobilisations						8 500.00
Total des recettes financières	62 568.27	96 509.07	41 333.49	99 308.47	151 684.56	69 848.53
Total recettes réelles	210 349.47	233 768.85	134 932.27	154 400.00	179 308.38	114 396.53
021 Virement de la section de fonctionn	70 500.00	78 345.00	134 220.00	149 400.00	79 034.00	223 520.00
040 Opérat° ordre transfert entre sections						
041 Opérations patrimoniales	71 590.53	51 924.41				
Total recettes d'ordre	142 090.53	130 269.41	134 220.00	149 400.00	79 034.00	223 520.00
R001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé						47 258.47
TOTAL	352 440.00	364 038.26	269 152.27	303 800.00	258 342.38	385 175.00
évolution		3.29%	-26.06%	12.87%	-14.96%	49.09%

5 DONNÉES SYNTHETIQUES DU BUDGET

5.1 Principaux ratios

L'analyse financière des communes repose essentiellement sur le traitement statistique de ratios relatifs aux budgets communaux. Un ratio est un rapport entre deux valeurs ayant pour but de fournir des informations utiles à l'analyse financière, porter une évaluation et mettre en place des stratégies.

Ces ratios s'entendent au 1^{er} janvier 2026, au commencement de l'exercice 2026.

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	ce ratio permet de connaître la charge en termes de dépense de fonctionnement que représente un habitant de la collectivité locale	594,52
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la collectivité locale	931,80
3	Produit fiscal / habitant	ce ratio révèle les recettes fiscales produites par un habitant au sein de la collectivité locale	379,36
4	Dotation globale de fonctionnement par habitant	ce ratio détermine le montant de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant au sein de la collectivité locale	290,76
5	Effort d'équipement par habitant	ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la collectivité locale	237,65
6	Dette par habitant	ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la collectivité locale	425,82
7	Taux d'épargne brute	ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme	36,2%
8	Taux d'endettement	ce ratio apprécie la charge de la dette d'une collectivité du bloc communal relativement à ses recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur connaît une limite notable : une même valeur pour recouvrir des caractéristiques financières divergentes	9,47%
9	Capacité de désendettement	ce ratio permet d'estimer en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année	1,26 an
10	Charge de personnel	ce ratio permet de révéler la part des dépenses consacrée aux dépenses de personnels	0,73
11	Taux d'incompressibilité des dépenses	ce ratio appréhende les marges de manœuvre d'une commune en termes de réduction de ces dépenses de fonctionnement. En effet, il évalue les capacités d'une commune à s'adapter à une contrainte de ressources financières sans avoir à réaliser des coupes au sein de dépenses de fonctionnement difficilement compressible : personnel, frais de gestion courante et remboursement de la dette	73,27%
12	Indice d'Autonomie Financière	ce ratio évalue le degré d'autonomie financière d'une commune, en appréciant la part des recettes propres d'une commune (taxes et impôts locaux, redevances pour services publics, dons et legs) par	68,79%


	rapport au total de ces recettes de fonctionnement. Il permet de déterminer les capacités d'une collectivité du bloc communal à mobiliser des ressources financières de manière autonome	
--	--	--

5.2 Dette de la commune

5.2.1 Etat des emprunts

En 2026, la commune continue le remboursement des 5 emprunts :

 - emprunts historiques du Budget Principal

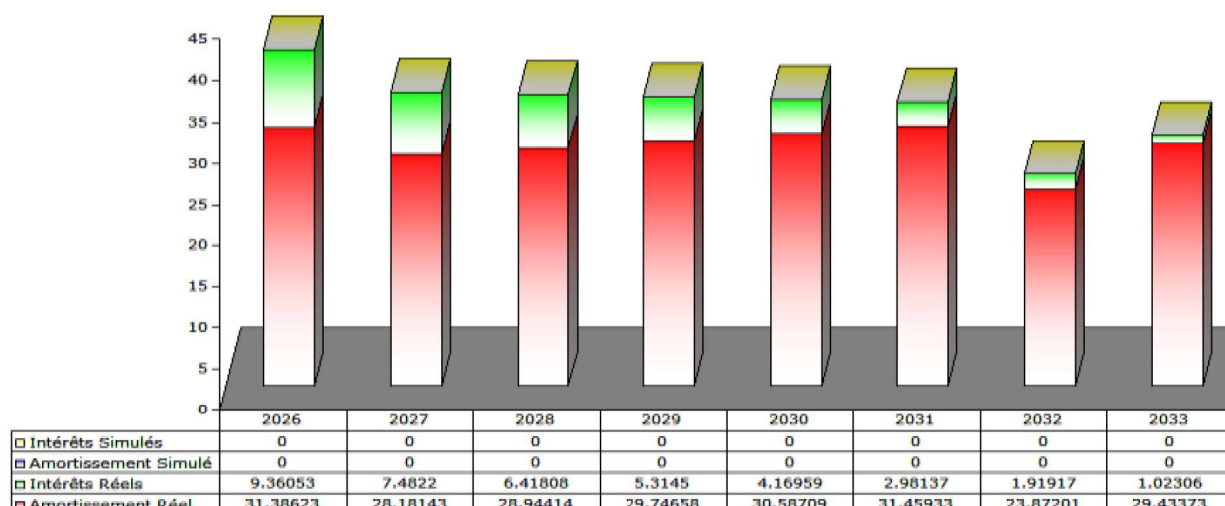
 - emprunts issus de l'ancien budget « multiservices »

organisme banque / objet emprunt	durée	périodicité	montant	capital au 01/01/2026	annuité 2026	
					capital	intérêt
Crédit Foncier / 3 lgts Place Mairie	25 ans (03/09/2008 - 30/09/2033)	A	230 000	77 112.64	11 732.66	
					9 414.42	2 318.24
Crédit Agricole / Nouvelle mairie	24 ans (01/02/2009 - 01/02/2033)	A	240 000	108 807.06	16 705.77	
					11 472.15	5 233.62
Crédit Agricole / Multiple rural	20 ans (01/01/2012-01/12/2031)	M	40 000.00	15 887.08	3 021.25	
					2 363.57	657.68
CCALCT / Multiple rural	20 ans (01/01/2012-01/12/2031)	M	70 000.00	27 803.76	5 287.08	
					4 136.09	1 150.99
BP Esclanèdes / Multiple rural	2 ans (01/01/2012-31/12/2026)	A	4 000.00	4 000.00	4 000.00	
					4 000.00	0.00
TOTAL			584 000	233 610.54	40 746.76	
					31 386.23	9 360.53

5.2.2 Annuité de la dette

L'annuité de la dette (somme des intérêts et du remboursement en capital que la commune doit payer dans l'année) représente la somme de 40 746.76 €, dont 12 308 € pour les emprunts du multiservices.

Courbe des remboursements



5.2.3 Encours de dette

Au 1er janvier 2026, l'encours de dette (montant du capital restant à rembourser) atteint 233 610.54 (en 2025 : 215 555.80 €) et correspond au cumul des encours du Budget Principal et du Budget « Multiservices ».

Evolution de l'encours de la dette

